



Paris, le 23 juin 2021

Rémy Cointreau annonce le Prix de Souscription du plan « My Rémy Cointreau » en 2021

Le Prix de Souscription des actions à émettre dans le cadre du plan « My Rémy Cointreau », première augmentation de capital de Rémy Cointreau réservée à ses salariés en France, a été arrêté par décision du Directeur Général de Rémy Cointreau sur délégation du Conseil d'Administration.

Le Prix de Souscription a été fixé le 22 juin 2021 à 134,20 euros par action.

Ce Prix correspond à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Rémy Cointreau sur Euronext Paris sur la période courant du 25 mai 2021 (inclus) au 21 juin 2021 (inclus), moyenne à laquelle est appliquée une décote de 20%. La période de souscription est fixée du 24 juin (inclus) au 13 juillet (inclus).

Les informations qui suivent constituent un rappel des autres conditions générales de l'opération « My Rémy Cointreau » en 2021 :

Emetteur

Rémy Cointreau, Société Anonyme au capital de 80 239 659,20 euros, ayant son siège social rue Joseph Pataa, Ancienne rue de la Champagne – 16100 COGNAC, 302 178 892 R.C.S. ANGOULEME (la « Société »)

Cotation : Euronext Paris (France) Code ISIN : FR0000130395

Objectif de l'opération

Ce plan s'inscrit dans la politique de transformation de la Société à horizon 2030, dont l'objectif est de positionner Rémy Cointreau comme leader du marché des spiritueux d'exception. A ce titre, la Société souhaite reconnaître au travers de ce plan l'engagement de ses collaborateurs, ainsi que leur savoir-faire, leur professionnalisme et leur implication au quotidien.

Cadre de l'opération

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 23 juillet 2020 a, dans sa 29^e résolution, délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant nominal maximum de 1,5 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés et des retraités/pré-retraites éligibles adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe de la Société et des sociétés françaises qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce et l'article L.3344-1 du Code du Travail et qui remplissent, en outre les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration.

Faisant usage de cette délégation le 31 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé l'émission d'actions ordinaires au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise de la Société ou des sociétés lui étant liées. Le Conseil d'Administration a délégué au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Modalités de souscription

Bénéficiaires de l'offre

L'offre est ouverte à l'ensemble des collaborateurs des sociétés de l'UES Rémy Cointreau (CLS Rémy Cointreau, E. Rémy Martin & Cie, Cointreau, Rémy Cointreau France Distribution) ainsi qu'à ceux des sociétés Maison J.R. Brillet, Domaine de Hautes Glaces, Maison J. de Telmont et Andromède, ayant une ancienneté d'au moins 3 mois au jour où ils expriment leur choix de souscrire à « My Rémy Cointreau ». Les anciens collaborateurs en retraite ou préretraite peuvent également souscrire au plan dès qu'ils disposent d'avoirs sur un FCPE d'un Plan d'Epargne.

Formule de souscription

Les actions seront souscrites par l'intermédiaire du FCPE My Rémy Cointreau. L'investissement du salarié dans le FCPE suivra l'évolution du cours de l'action Rémy Cointreau, à la hausse comme à la baisse. La souscription des actions permet au bénéficiaire souscrivant dans le cadre du FCPE de bénéficier, sous conditions, d'un abondement de leur employeur équivalent à leur apport personnel dans la limite de 400 euros bruts.

Caractéristiques des actions

Les actions nouvelles Rémy Cointreau pouvant être souscrites par l'intermédiaire du FCPE My Rémy Cointreau sont des actions ordinaires. Elles seront admises aux négociations sur Euronext Paris sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN : FR0000130395). Elles porteront jouissance au 1er avril 2021 et auront droit au dividende décidé par l'Assemblée Générale au titre de l'exercice ouvert le 1er avril 2021. Elles seront assimilables aux actions existantes et ne feront l'objet d'aucune restriction.

Les parts du FCPE My Rémy Cointreau correspondant aux actions Rémy Cointreau souscrites devront être conservées par leurs bénéficiaires pendant une durée de 5 années, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé autorisé par la loi.

Les droits de vote attachés aux actions souscrites par l'intermédiaire du FCPE seront exercés par le conseil de surveillance du FCPE My Rémy Cointreau ou ses successeurs.

Prix de souscription

Le prix de souscription est fixé à 134,20 euros par action. Il correspond au prix de référence calculé sur la base des 20 cours de bourse observés sur la période courant du 25 mai 2021 (inclus) au 21 juin 2021 (inclus) (soit 167,75 euros par action), décoté de 20%.

Période de souscription

Les bénéficiaires pourront souscrire à l'offre du 24 juin (inclus) au 13 juillet 2021 (inclus).

Augmentation de capital et cotation des actions

L'augmentation du capital et la livraison des actions Rémy Cointreau interviendra au plus tard le 6 août 2021. L'admission des actions nouvelles de Rémy Cointreau émises dans le cadre de la présente offre sur Euronext Paris sera demandée dès que possible après l'augmentation de capital, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Mention spécifique :

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour la souscription d'actions Rémy Cointreau. L'offre est strictement réservée aux bénéficiaires spécifiés dans ce communiqué, sous conditions, et sera uniquement réalisée en France, les autorisations nécessaires ayant été obtenues.

Ce communiqué constitue le document d'information requis pour bénéficier des dispenses de publication de prospectus prévues par l'article 14^oi) et 5^oh) du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017. Ce document d'information a un simple caractère informatif et ne saurait être considéré comme une forme de démarchage ou de sollicitation en vue de la participation des salariés et anciens salariés au plan « My Rémy Cointreau ». Aucun conseil ou ni aucune recommandation d'investissement ne sont donnés par Rémy Cointreau ni par un employeur concernant ce plan. La décision d'investissement est une décision personnelle, qui doit être prise par le collaborateur éligible en tenant compte de la diversification de son portefeuille.

A propos de Rémy Cointreau :

Il existe, à travers le monde, des clients à la recherche d'expériences exceptionnelles, des clients pour qui la diversité des terroirs rime avec la variété des saveurs. Leur exigence est à la mesure de nos savoir-faire, ces savoir-faire dont nous assurons la transmission, de génération en génération. Le temps que ces clients consacrent à la dégustation de nos produits est un hommage à tous ceux qui se sont mobilisés pour les élaborer. C'est pour ces femmes et ces hommes que Rémy Cointreau, groupe familial français, protège ses terroirs, cultive l'exception de spiritueux multi-centenaires et s'engage à en préserver leur éternelle modernité. Le portefeuille du groupe compte 14 marques singulières, parmi lesquelles les cognacs Rémy Martin & Louis XIII et la liqueur Cointreau. Rémy Cointreau n'a qu'une ambition : devenir le leader mondial des spiritueux d'exception, et s'appuie pour cela sur l'engagement et la créativité de ses 1850 collaborateurs et sur ses filiales de distribution implantées dans les marchés stratégiques du groupe. Rémy Cointreau est coté sur Euronext Paris.

Contacts:

Laetitia Delaye +33 7 87 25 36 01

Célia d'Everlange +33 6 03 65 46 78